

PV CONSEIL MUNICIPAL
du 12 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 13

Date de Convocation : 6 novembre 2018

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mr CLÉMENT Philippe, Mme COBLARD Micheline, Mme MILLET Anne-Marie, Mr VILLAIN Francis, Mme GABILLY Jacqueline, Mr AUDURIER Samuel, Mme HAYE Nadia, Mr ROY Gilles, Mr LEGARLANTEZECK Jean-Luc, , Mr DIEUMEGARD Noël, Mme BERNAUDEAU Alexandra, Mr COUTANT Benoît

ABSENTE EXCUSÉE : Mme POUSSARD Colette (pouvoir à Mme HAYE Nadia)

Mme GABILLY Jacqueline a été nommée Secrétaire de séance.

Intervention de Stendy MALLET pour la présentation de la maquette du nouveau site internet de la commune, qui se veut plus attractif et fonctionnel.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Avenant au contrat de travail de Mr DUPUIS Hassan, employé aux services techniques : augmentation du temps de travail de 15 heures hebdomadaires (délibération),
- Remboursement par Mme Cathy POUSSARD des indemnités journalières perçues à tort (délibération),
- Nouvelle grille de répartition des honoraires de Mme Clémence BECK, Architecte (délibération)

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2018

Le procès verbal du Conseil municipal du 15 octobre 2018 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

CHOIX DES ENTREPRISES dans le cadre du Marché public « Aménagement de sécurité routière »

Monsieur le Maire rappelle que les offres concernant le Marché à Procédure Adaptée sur les aménagements de sécurité routière ont fait l'objet d'une analyse en présence du Bureau d'Études AREA URBANISME, représenté par Monsieur Michaël ÉRISSÉ, le 8 octobre 2018.

Lors de cette séance d'analyse des offres, des compléments d'informations devaient être demandés.

De ce fait, une nouvelle séance a eu lieu le 5 novembre 2018 afin de rendre compte de la nouvelle analyse.

Monsieur le Maire précise également que deux lots sont concernés par ces aménagements, à savoir :

Lot 1 VRD avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Lot 2 SIGNALISATION avec une tranche ferme, une tranche conditionnelle 1 et une tranche conditionnelle 2.

Monsieur le Maire rappelle les critères de jugement des offres :

- 1/ **Pour le lot 1** :
- Critère 1 Prix des prestations = 60%
 - Critère 2 Valeur technique = 40%

Tableau comparatif des offres de base

	ESTIMATION MOE	COLAS CENTRE OUEST	BONNEAU & Fils
TOTAL HT TF	95 154.00 €	87 895.60 €	98 958.75 €
TOTAL HT TC1	39 102.50 €	41 078.70 €	49 439.60 €
TOTAL HT TF + TC1	134 256.50 €	128 974.30 €	148 398.35 €
NOTE FINANCIERE (60%)		12	10.66
NOTE TECHNIQUE (40%)		7	5.2
NOTE GLOBALE		19	15.86
CLASSEMENT		1	2

2/ **Pour le lot 2** : Critère 1 Prix des prestations =50%

Critère 2 Valeur technique = 50%

Tableau comparatif des offres de base

	ESTIMATION MOE	SIGNAL TP	ESVIA	AXIMUM
TOTAL HT TF	91 058,50 €	77 154,24 €	101 520,60 €	76 982,20 €
TOTAL HT TC1	26 550,00 €	37 820,00 €	41 883,00 €	59 000,00 €
TOTAL HT TC2	9 185,50 €	5 811,80 €	8 788,60 €	5 400,20 €
TOTAL HT TF + TC1 + TC 2	126 794,00 €	120 786,04 €	152 192,20 €	141 382,40 €
NOTE FINANCIERE (50%)		10	7.60	9,65
NOTE TECHNIQUE (50%)		6	8.75	9
NOTE GLOBALE		16	16.35	18,65
CLASSEMENT		3	2	1

Monsieur le Maire fait remarquer que concernant le lot 2, la TC 1 ne fera pas partie des travaux, considérant que les montants proposés par les Entreprises sont supérieurs aux estimations.

Il fait également remarquer que la note technique de l'Entreprise la moins disante la fait chuter en 3^{ème} position.

Monsieur le Maire rapporte que les membres de la Commission d'appel d'offres ont validé les choix suivants :

Pour le lot 1 : choix de l'Entreprise COLAS située à AIRVAULT 79600 5, rue des Sablières pour un montant total HT de 128 974.30€ (TF : 87 895.60€ / TC 1 : 41 078.78€)

Pour le lot 2 : choix de l'Entreprise AXIMUM située à COUERON 44220 42, route de St Etienne de Montluc (Établissement de Nantes) pour un montant total HT de 82 382.40€ (TF : 76 982.20€ / TC 2 : 5 400.20€)

Il sollicite, par conséquent, l'avis des membres de l'Assemblée.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de valider le choix des membres de la Commission d'appel d'offres sur le choix des Entreprises, mais en ne prenant en compte que la tranche ferme du Lot 1, soit 87 895.60€ HT ainsi que la TF et la TC2 du lot 2, soit au total : 82 382.40€ (TF : 76 982.20€ / TC 2 : 5 400.20€) et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché..

Le montant total du marché s'élève à 170 278.00€ HT, tous lots confondus.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE dans le cadre du projet de création d'une Maison d'Assistantes maternelles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la dernière séance du 15 octobre 2018, un vote à l'unanimité avait été effectué concernant le droit de préemption du bien cadastré AB 174, dans le cadre du projet d'une Maison d'Assistantes Maternelles.

Dans ce cadre, 3 bureaux d'Études ont été consultés et Monsieur le Maire propose d'acter le choix du maitre-d'œuvre.

1/ Cabinet MILANESE PAPOT : proposition de 11% du montant total des travaux HT, soit 38 600.00€ HT, comprenant la mission de MOE et l'intervention des bureaux d'Études fluides, bureau de contrôle et SPS.

2/ Cabinet H + ARTEFACT : proposition de 2.60% du montant total des travaux HT, soit 7 030.00€ HT comprenant la mission de MOE et l'intervention d'un économiste et d'un bureau d'Études fluides (TF) et 7.43% du montant total HT des travaux pour la tranche conditionnelle, soit un taux global de 10.03%.

3/ EURL Clémence BECK : proposition de 11.5% du montant total des travaux HT, 40 250.00€HT comprenant la mission de MOE et l'intervention de 3 bureaux d'Études.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur le choix du maitre-d'œuvre.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la proposition financière du Cabinet H + ARTEFACT situé 12, route de la Métairie 79220 COURS concernant la mission de MOE pour le projet d'une Maison d'Assistantes Maternelles.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION par les Gymnastes de l'Egray

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de subvention émanant de l'Association les Gymnastes de l'Egray.

L'Association propose aux enfants et adultes la pratique de la gymnastique artistique, en loisir et en compétition. La subvention sollicitée permettrait de continuer à proposer aux enfants et adultes des communes aux alentours (une trentaine de communes), une activité sportive de qualité qui participe à enrichir la vie associative des communes.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur cette demande de subvention, sachant que 3 enfants de la commune d'Ardin sont concernés.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis défavorable à la demande de subvention, considérant que les subventions sont attribuées aux Associations locales.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE par les enseignantes des matériaux pour la réalisation de fresques murales dans le cadre du projet « Fresque Citoyenneté » à l'école élémentaire

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la demande émanant des enseignantes de l'école élémentaire de la prise en charge des matériaux à utiliser dans le cadre d'un

projet de création de fresques murales réalisées par Madame Cathy DUVALS, artiste qui a déjà réalisé les fresques de l'école maternelle.

Cette création de fresques murales s'inscrit dans un projet artistique de « Fresque Citoyenneté » 2018/2019. Les différents frais afférents à ce projet sont détaillés et la demande de prise en charge des matériaux, à savoir des planches de contre-plaqué et de la peinture s'élève à 440.00€, sachant que cela nécessiterait l'intervention des employés communaux.

Monsieur le Maire requiert l'avis des membres de l'Assemblée sur cette demande de prise en charge. Le financement des interventions, frais de déplacement et de restauration de Madame Cathy DUVALS, se ferait par l'APE et la coopérative scolaire.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la demande de prise en charge des matériaux pour un montant de 440.00€.

AVENANT au contrat de travail de Mr DUPUIS Hassan – Services techniques -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que Monsieur DUPUIS Hassan est recruté aux services techniques depuis le 1^{er} septembre 2018, dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) à raison de 20 heures hebdomadaires.

Monsieur DUPUIS Hassan était régulièrement amené à effectuer des heures complémentaires, en raison du surcroît de travail, notamment dans les espaces verts.

De ce fait, Monsieur le Maire considère qu'il est nécessaire d'augmenter son temps de travail, à raison de 15 heures hebdomadaires. Pour ce faire, il propose aux membres de l'Assemblée de rédiger un avenant à son contrat de travail pour, dans un premier temps, 3 mois, à savoir du 1^{er} novembre 2018 au 31 janvier 2019. Il rappelle que la prise en charge par l'État du salaire de Monsieur DUPUIS Hassan reste à 50% sur la base de 20 heures.

Il sollicite, par conséquent, l'avis des membres de l'Assemblée sur la prise en considération de ce avenant.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la prise en considération de cet avenant et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

REMBOURSEMENT par Mme Cathy POUSSARD des indemnités journalières perçues à tort

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'arrêt de travail de Madame Cathy POUSSARD, depuis le 29 avril 2018, avec des reprises d'activités et de nouveaux arrêts de travail.

Il précise que depuis cette date, hormis les jours de carence, Madame Cathy POUSSARD a perçu simultanément son salaire intégral et les indemnités journalières de la Sécurité sociale.

Après un entretien avec Madame Cathy POUSSARD, celle-ci a reconnu avoir perçu son salaire et le remboursement des indemnités journalières, durant la période allant du 2 mai au 3 juin 2018 et du 8 au 21 juillet 2018.

Il a donc été convenu que Madame Cathy POUSSARD rembourse à la commune la somme de 573.32€. Depuis le 12 octobre 2018, la commune a effectué une demande de subrogation, ce qui entraîne le versement direct des indemnités journalières .

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur le fait d'acter le remboursement par Madame Cathy POUSSARD de la somme de 573.32€

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la proposition d'acter le remboursement par Madame Cathy POUSSARD.

NOUVELLE GRILLE DE RÉPARTITION DES HONORAIRES de Mme Clémence BECK, Architecte

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, suite à l'augmentation du montant des travaux de construction du Bar Restaurant, travaux passant de 377 000.00€ HT à 443 230.00€ HT, Madame Clémence BECK, Maître d'œuvre, a produit une nouvelle grille de répartition des honoraires, en fonction de cette augmentation.

L'augmentation des honoraires dépassant les 5%, montant autorisé dans la délégation confiée à Monsieur le Maire au moment des élections, il est nécessaire d'acter ces frais supplémentaires par une délibération.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur la prise d'une délibération, actant l'augmentation des honoraires de l'Architecte passant de 45 240.00€ HT à 53 187.60€ HT.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la prise en considération de cette augmentation et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

➔ Monsieur Noel DIEUMEGARD, Conseiller municipal et élu responsable des services techniques fait part aux membres de l'Assemblée de la possibilité de mettre en place une astreinte du vendredi soir au lundi matin, notamment en ce qui concerne les problèmes rencontrés sur la chaufferie centrale, mais également pour tout autre problème concernant les bâtiments communaux.

Trois employés communaux se sont portés volontaires pour d'éventuelles interventions et ils seront accompagnés par 3 élus bénévoles, chargés de valider ou non les interventions. Ces astreintes seront rémunérées.

Un numéro d'astreinte sera communiqué dans les bâtiments recevant du public.
Monsieur Noel DIEUMEGARD est chargé d'établir un calendrier.

→ Fusion de communes : Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la réponse des services de la Préfecture sur la question concernant le RPI constitué des communes de Faye sur Ardin et Beceleuf, sachant que la commune de Beceleuf ne souhaite pas adhérer à l'éventuelle fusion : « *Dans le strict cadre d'une fusion à deux communes (ARDIN et FAYE SUR ARDIN), par principe la commune nouvelle se substitue de plein droit au sein du RPI/SIVU, à l'ancienne commune adhérente pour la partie du territoire initialement située dans ce périmètre.*

Bien évidemment, la compétence du RPI/SIVU peut rester circonscrite au territoire de l'ancienne commune, ou être élargie à l'ensemble du périmètre de la commune nouvelle”.

Une réunion publique concernant cette question de fusion est organisée le jeudi 22 novembre 2018 A 20h30, à la salle du Chaillot.

→ Afin de récompenser les membres de la Compagnie des Archers de l'Autize, un apéritif est organisé le samedi 17 novembre 2018 à 12h à la Mairie.

→ Organisation du temps péri scolaire : un courrier va être adressé aux parents d'élèves par le Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Val de Gâtine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Emargements des membres du Conseil municipal du 12 novembre 2018

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Monsieur CLEMENT Philippe 1 ^{er} adjoint	
Madame COBLARD Micheline 2 ^{ème} adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	
Monsieur AUDURIER Samuel	
Madame HAYE Nadia	
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	

Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	Absente excusée (pouvoir à Mme HAYE Nadia)
Monsieur DIEUMEGARD Noël	
Madame BERNAUDEAU Alexandra	
Monsieur COUTANT Benoit	